

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 juillet 2025 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
Monsieur Richard Tremblay conseiller siège no.4;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6

EST ABSENTS : Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;

Est également présent la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 8 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 457 363,08 \$
 - Factures payées : 314 104,19 \$;
 - Chèques : no.13149 à no.13179
 - Prélèvements automatiques : no. 3744 à 3761
 - Factures à payer : 92 499,02 \$;
 - Payes : 50 759,87 \$;
- 2.2 Nomination de Madame Maude Tourangeau au poste de directrice générale et greffière-trésorière
- 2.3 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui pour l'achat du terrain désigné par le lot 4 557 159
- 2.4 Liste des immeubles devant être vendus
- 2.5 Mandat à représentant immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes
- 2.6 Rémunération du personnel lors des élections municipales 2025
- 2.7 Modifier la résolution 2024-12-CMD-156 : calendrier des séances mensuelles 2025 : changement des dates de séances
- 2.8 Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)
- 2.9 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2025-R-AG238, demande au ministre de la Cybersécurité et du Numérique, couverture cellulaire et internet
- 2.10 Fédération Québécoise des Municipalités – Conception des plans et devis pour le branchement de 7 bâtiments à l'aqueduc
- 2.11 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2025-R-AG192, entente intermunicipale portant sur le traitement des boues de fosses septiques

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4 TRANSPORT

- 4.1 Nomination de Monsieur Maxime Beaudoin au poste de journalier
- 4.2 Autorisation d'appel d'offres public pour la fourniture, et de main-d'œuvre pour la confection d'asphalte

5 HYGIÈNE DU MILIEU

- 6 LOISIRS ET CULTURE
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8. VARIA
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-07-CMD106 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2025-07-CMD107 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2025-07-CMD108 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 457 363,08 \$ et se détaille comme suit ;

Adoption des comptes et des chèques : 457 363,08 \$

- Factures payées : 314 104,19 \$;
- Chèques : no.13149 à no.13179
- Prélèvements automatiques : no. 3744 à 3761
- Factures à payer : 92 499,02 \$;
- Payes : 50 759,87 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Maude Tourangeaux directrice générale et greffière-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Maude Tourangeau
Directrice générale et greffière-trésorière

2025-07-CMD109 NOMINATION DE MADAME MAUDE TOURANGEAU AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale et greffière-trésorière, est pourvu de façon intérimaire jusqu'à la nomination du nouveau titulaire de cette fonction;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidature à dûment été fait;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- la nomination de Madame Maude Tourangeau au poste de directrice générale et greffière-trésorière et à titre d'administratrice principale du compte de la Caisse Desjardins de la Haute-Gatineau ainsi que pour le service AccèsD Affaires et à signer tous les effets bancaires.
- autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les effets bancaires émanant de toutes les autres institutions financières et autorisées à agir comme représentante et signataire auprès de tous les organismes et fournisseurs qui transigent avec la municipalité de Délégé ;
- autorise l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière, à ClicSécur à titre de représentante autoriser à signer au nom de la municipalité de Délégé ;
- que la semaine de travail est de 35 heures et que le taux horaire soit fixé selon la rémunération de la Politique du personnel cadre en vigueur ;
- que Madame Tourangeau est assujettie à une période de probation de six (6) mois à partir de sa date d'embauche du 1^{er} juillet 2025 ;
- que Maude Tourangeau soit désignée présidente d'élection 2025.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-07-CMD110 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE D'APPUI POUR L'ACHAT DU TERRAIN DÉSIGNÉ PAR LE LOT 4 557 159

CONSIDÉRANT la demande reçue de la MRCVG pour un appui dans le dossier portant le numéro 700592 00 000 (bail de villégiature) ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur possède le terrain identifié par le lot 4 557 159 du cadastre du Québec; entre le lac Achigan et le lac Valois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- appui le demandeur dans l'achat du terrain pour le lot 4 557 159.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-07-CMD111 LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 6 novembre 2025, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du *Code municipal de la Province de Québec*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la directrice générale et greffière-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-07-CMD112 MANDAT À REPRÉSENTANT IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE la Municipalité de Délégage peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiements des taxes et ce, selon la résolution 2025-07-CMD111;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, ou la mairesse à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière ou la mairesse à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 6 novembre 2025 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-07-CMD113 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

CONSIDÉRANT QUE tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce afin de faciliter le déroulement des élections générales municipales 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser la rémunération suivante :
- rémunération du président d'élection : un montant forfaitaire de 2 400 \$;
- la secrétaire d'élection un montant forfaitaire de 1 700 \$;
- l'adjointe au président d'élection : un montant forfaitaire de 1 700 \$;
- la trésorière d'élection un montant forfaitaire de 1 000 \$;
- scrutateur : 27 \$/h ;
- secrétaires du bureau de vote 25 \$/h ;
- primo 25 \$/h ;
- président de la table de vérification 27 \$/h
- membres de la table de vérification : 25 \$ / heure ; •
- membres de la commission de révision : 25\$ / heure ;

QUE toute personne qui cumule plusieurs fonctions relatives aux élections municipales n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.

QUE toute personne visée par cette rémunération a le droit de recevoir une rémunération additionnelle pour assister à une séance de formation sauf pour le président d'élection, la secrétaire d'élection, l'adjointe au président d'élections et la trésorière d'élection. Cette rémunération est payable aux taux horaires prévus ci-haut selon la fonction exercée.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-07-CMD114 MODIFIER LA RÉSOLUTION 2024-12-CMD156, CALENDRIER DES SÉANCES MENSUELLES 2025, CHANGEMENT DES DATES DE SÉANCES

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances mensuelles 2025 à été adoptée et que le conseil désire apporter une modification;

CONSIDÉRANT QUE les séances ont lieu le premier mardi de chaque mois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- modifie le calendrier des séances mensuelles 2025 pour changer les dates de séances ordinaires comme suit :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025		
	6 août 19h00	3 septembre 19h00
1 ^{er} octobre 19h00	-----	3 décembre 19h00

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-07-CMD115 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

NOTE AU PV- RÉOLUTION ABORGER PAR LA 2025-10-CMD-159

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide du fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Délégé doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à _____\$ toutes les taxes incluses, et que l'aide financière demandées au Ministre est de _____\$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Délégé doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un représentant à signer cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, certifie que Mme Maude Tourangeau, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

NOTE AU PV – RÉOLUTION ABROGÉ PAR LA RÉOLUTION 2025-10-CMD159

ADOPTÉE

2025-07-CMD116 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉOLUTION 2025-R-AG238 – DEMANDE AU MINISTRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE – COUVERTURE CELLULAIRE ET INTERNET

CONSIDÉRANT la résolution 2025-R-AG238 reçue de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demande depuis 3 ans une couverture complète et efficiente pour les résidents des 17 municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une couverture déficiente en matière de téléphonie et de branchement à l'internet constitue un enjeu de sécurité majeur pour les résidents n'ayant aucun moyen de communication rapide et efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- appui la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès du ministre de la Cybersécurité et du Numérique en matière de couverture cellulaire et de branchement internet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2025-07-CMD117 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –
CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR LE
BRANCHEMENT DE 7 BÂTIMENTS À L'AQUEDUC**

ATTENDU QUE à la suite de notre demande de services professionnels auprès de la FQM;

ATTENDU l'estimation reçu pour les frais d'honoraires dans le cadre du mandat de conception, plans et devis pour le projet de branchement de 7 bâtiments à l'aqueduc municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'accepter l'estimation des coûts à 28 4500 \$ (excluant les taxes) pour les services d'ingénierie de la FQM selon les termes et conditions de celle-ci ;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2025-07-CMD118 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉOLUTION
2025-R-AG192 – AUTORISATION DE SIGNATURE,
ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR LE
TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-R-AG192 reçue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en 2005, l'entente intermunicipale concernant la gestion intégrée des boues septiques sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau fut signée afin d'établir les responsabilités et obligations de la MRC quant à la fourniture de services pour le traitement des boues, et par les municipalités quant à la vidange et l'acheminement des boues;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vient à échéance en juin 2025 et qu'il y a eu lieu de la moderniser et de la renouveler pour une période additionnelle de 20 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser Anne Potvin, mairesse ainsi que Maude Tourangeau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente intermunicipale portant sur le traitement des boues de fosse septiques (2025-2045).

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2025-07-CMD119 NOMINATION DE MONSIEUR MAXIME BEAUDOIN
AU POSTE DE JOURNALIER RÉGULIER
SAISONNIER**

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier régulier saisonnier est présentement vacant et qu'une offre d'emploi a été publiée pour le combler;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Maxime Beaudoin a été retenue et que ce dernier a accepté d'occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- procèdent à l'embauche de M. Maxime Beaudoin à titre de journalier régulier saisonnier qu'il est assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter du 16 juin 2025 ;
- que le poste est de 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale de la convention collective.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-07-CMD120 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE, ET DE MAIN-D'ŒUVRE POUR LA CONFECTION D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer des travaux de réfection de chemins;

CONSIDÉRANT QUE ce projet concerne plusieurs rues ou sections de rues totalisant une surface d'environ 300 m³ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) relativement aux travaux de réfection.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-07-CMD121 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h_____.

ADOPTÉE.

Anne Potvin,
Mairesse

Maude Tourangeau
Directrice générale, et greffière-
trésorière